Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
10/08/2023

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Séance du 5 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe	M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2ème adjoint	Mme DEPRES Magalie	Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3ème adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
M. HEVIN Alain	Conseiller municipal	M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal
	Conseiller municipal	M. PANNETIER Emmanuel	Conseiller municipal
M. LE GROS Mickaël	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. HERAULT Jimmy

A été élu secrétaire de séance : M. JEANNIN Jean-Luc

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juillet 2023
2. Déclassement de parcelles privées communales en classement en domaine public communal
3. Régularisation d'une vente de parcelle
4. Questions diverses

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 4 juillet 2023 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,
DECIDE : d'approuver le compte rendu du 4 juillet 2023
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Décision modificative du budget principal : annule et remplace
- Installation de pompes à chaleur à la Mairie : acceptation du devis

DECIDE : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour des points ci-dessus
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2023-045 : Déclassement de parcelles privées communales en classement en domaine public communal

Monsieur le Maire informe les élus qu'un travail de recensement des parcelles privées communales a été effectué afin de pouvoir les classer en domaine public communal.

Monsieur le Maire propose que les parcelles ci-dessous soient déclassées du domaine privé communal et intégrées dans le domaine public communal :

Numéro de parcelle	Situation	Superficie
C 1120	Lotissement du Prieuré	5 216 m²
C 1242	Rue des écoles	248 m²
D 0943	Chemin Rennais	13 m²
C 1333	Allée des Capucines	721 m²
C 1332	Impasse des écoles	1 737 m²
D 1175	L'Audouerie	117 m²
ZE 0002	La Grande Champagnette	1 216 m²
ZE 0003	La Grande Champagnette	5 265 m²
A 0791	Rue des écoles	165 m²
A 0633	Rue des écoles	55 m²
A 0792	Rue des écoles	173 m²
A 0794	Rue des écoles	211 m²
A 0793	Rue des écoles	157 m²
A 1284	Chemin des Roseaux	1 456 m²
A 1299	Rue des écoles	659 m²
A 1300	Rue des écoles	173 m²
A 1298	Rue des écoles	21 m²
A 1319	Lotissement des Chênes	5 286 m²
A 1435	Rue des écoles	3 202 m²
C 1061	Lotissement du Prieuré	48 m²
C 1369	Allée des Roses	548 m²
TOTAL		26 687 m²

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Accepte d'intégrer les parcelles citées ci-dessus dans le domaine public communal

DCM 2023-046 : Régularisation d'une vente de parcelle

Monsieur le Maire informe les élus qu'une décision a été prise en 2011 pour vendre la parcelle cadastrée section D n° 1169, d'une surface de 602 m² à Monsieur Huaulmé Robert. La délibération n'a pas été prise par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de régulariser la vente de la parcelle au prix de 0.70 € le m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Accepte la vente de la parcelle cadastrée section D n° 1169, d'une surface de 602 m² pour le prix de 421.40 €uros à Monsieur Huaulmé Robert,
- Choisit Maîtres Goux et Lafoux de l'office notariale de Meslay du Maine pour rédiger l'acte,
- Précise que les frais liés à l'acquisition seront à la charge de l'acheteur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au présent dossier.

DCM 2023-047 : Décision modificative du budget principal : annule et remplace

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du précédent Conseil Municipal concernant la décision modificative, une erreur a été émise sur un montant, il convient d'annuler et de remplacer la délibération comme suit :

- la facture de l'entreprise Eurofeu pour l'achat d'extincteurs d'un montant de 735 € TTC,
- l'acceptation du devis de l'entreprise Girault Hervé d'un montant de 2 700 € TTC pour le remplacement d'un frigidaire au restaurant scolaire,

il convient de modifier le budget communal.

Décision Modificative n° 2 : Budget principal

		INVESTISSEMENT	
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2131/1005	Bâtiments publics/Cimetière	- 3 435.00 €	
2158/703	Autres installations/Matériel et outillage	+ 735.00 €	
2188/1007	Autres/Restaurant scolaire	+ 2700.00 €	
Total Budget avant DM 2		762 470.00 €	762 470.00 €
Total DM 2		0.00 €	0.00 €
Total Budget avec DM 2		762 470.00 €	762 470.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Annule la délibération de la décision modificative n° 2 prise lors de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2023,
- Accepte la décision modificative n° 2 comme proposée ci-dessus.

DCM 2023-048 : Installation de pompes à chaleur à la Mairie : acceptation du devis

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'installation de pompes à chaleur à la Mairie.

Des devis ont été demandé pour le remplacement :

Clim L'R Froid	MTMO	Philippe Richard SARL
42 778.42 € TTC	39 328.06 € TTC	34 759.58 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Accepte le devis de l'entreprise Philippe Richard SARL, d'un montant de 34 759.58 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Questions diverses :

- Voirie : Monsieur le Maire présente le diagnostic de chaussée qui a été établi par l'entreprise LCBTP. Ce document recense l'état des différentes voies communales revêtues, cet état des lieux permettra à la commission voirie de prioriser les chemins à entretenir.
- Travaux rue de Forcé : l'entreprise STPO a rencontré un problème sur les réseaux d'assainissement, des fuites ont été constatées, elles sont dues à une mauvaise série de matériaux. L'entreprise STPO doit quitter le chantier, un expert va intervenir. L'entreprise SPIE intervient actuellement pour réaliser les travaux télécoms, électricité et fibre. Après son intervention, l'enduit sera refait.
- Aménagement rue des écoles : Les travaux arrivent à leurs termes, l'entreprise La Jourdanière doit intervenir afin de poser les lisses en bois le long du cheminement piétons. Sur cette voie, les véhicules doivent céder la circulation aux cyclistes qui sont prioritaires. Les élus demandent à ce qu'il soit réalisé des marquages piétons sur le cheminement en enrobé rouge afin d'accentuer la place des piétons. Du fait du déplacement de la zone 30 sur la RD 20 rue de Soulgé, la rue des écoles devient donc une priorité à droite. Les élus souhaitent la mise en place d'un panneau « priorité à droite » afin de mieux sécuriser ce changement de régime et éviter les collisions.
- Personnel communal : Bastien Ramond qui était apprenti sur notre commune aux services techniques a terminé son contrat d'apprentissage, il rejoint une entreprise afin d'effectuer un brevet professionnel en alternance.
- Transfert de la bibliothèque : Monsieur le Maire informe les élus que Madame JOUVIN, référente de la bibliothèque a fait part que les locaux de la bibliothèque deviennent trop petits. Ils ne peuvent pas effectuer plus d'animation, du fait de la superficie du bâtiment. Plusieurs réflexions ont été menées (aménagement du grenier, extension...) qui ne peuvent pas aboutir. Un questionnement a été effectué auprès des jeunes afin de savoir s'ils étaient d'accord d'intégrer la bibliothèque et laisser l'ancien presbytère pour installer la bibliothèque. Ils n'y voient pas d'inconvénient. Un rendez-vous va être pris avec Madame RENIER Delphine, référente bibliothèque au sein de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez afin d'aménager les lieux et programmer le transfert.
- Lotissement des Roseaux - 2ème tranche : l'appel d'offre va être mis en ligne courant septembre pour lancer la consultation des entreprises de viabilisation. Les travaux devraient démarrer début janvier 2024.
- Chalet des boulistes : les devis ont été établi par l'entreprise Bâti France, ils seront présentés au prochain Conseil Municipal.

- Cimetière : les travaux d'exhumations sont terminés, ils ont été réalisés par l'entreprise Atelier Marbrerie de Mayenne, nous sommes satisfaits du travail effectué.
- Forum des élus locaux : Monsieur le Maire informe les élus que le forum des élus locaux aura lieu le samedi 14 octobre 2023, à l'Espace Mayenne à Laval.
- Marquise au centre de loisirs : Des parents d'élèves ont fait part de la problématique d'attente à l'extérieur pour récupérer leur enfant au centre de loisirs. Une réflexion va être menée en commission pour que les parents puissent attendre à l'abri.

Commission vie locale et environnement :

Madame Pelmoine fait le compte rendu :

- L'opération « une naissance, un arbre » va être renouvelée pour les naissances de l'année 2022. Les arbres ont été commandés auprès de l'entreprise Dauguet. Les familles recevront un courrier d'invitation pour le choix des arbres et pour la cérémonie de plantation.

Commission affaires sociales :

Madame Léveillé fait le compte rendu

- Le repas des ainés servi par les membres du Conseil Municipal aura lieu le dimanche 5 novembre, à la salle des fêtes.
- La cérémonie du 11 novembre, aura lieu, cette année sur la commune de Bazougers. Madame Léveillé a sollicité les écoles afin d'organiser des animations.
- Le samedi 2 décembre aura lieu le traditionnel marché de Noël avec le feu d'artifice.

Prochain conseil fixé au mardi 3 octobre

La séance est levée à 23 h 15, le 5 septembre 2023
Fait et délibéré le 5 septembre 2023.

Le Maire,
Jérôme Landelle

MAIRIE DE BAZOUGERS

Séance du 5 septembre 2023
Délibérations prises du n° 2023-045 à 2023-048

Numéro de délibération	*Objet de la délibération*
2023-045	Déclassement de parcelles privées communales en classement en domaine public communal
2023-046	Régularisation d'une vente de parcelle
2023-047	Décision modificative du budget principal : annule et remplace
2023-048	Installation de pompes à chaleur à la Mairie : acceptation du devis

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain		JEANNIN Jean-Luc		HERAULT Jimmy	*Absent*
DEPRES Magalie		GUILMEAU Mickaël		LHUILLIER Pascal	
PANNETIER Emmanuel		LE GROS Mickaël			